

Titre : La ressource foncière agricole dans l'avenir de territoires de l'Ouest français

Auteurs : Nom(s) et prénom(s), adresse(s) mél

MARGETIC Christine

UMR CNRS ESO, Université de Nantes, Bâtiment Igarun, BP 81 227, 44312 Nantes cedex 3.
Tel : 02 53 487 556 / Email : christine.margetic@univ-nantes.fr

PIERRE Geneviève

UMR CNRS ESO, Université d'Angers, UFR LLSH, 11 boulevard Lavoisier, 49045 Angers cedex.
Tel : 02.41.22.63.57 / Email : genevieve.pierre@univ-angers.fr

DAGRON Pascal

AC3A, Maison de l'agriculture, La Géraudière, rue P.A Bobierre, 44939 Nantes cedex 9.
Tel : 02 53 46 62 57 / Email : ac3a@loire-atlantique.chambagri.fr

✉ auteur correspondant : MARGETIC Christine

Résumé

Notre réflexion sur les relations entre agriculture(s) et territoire(s) s'appuie sur l'analyse d'outils et de méthodes d'observation des dynamiques foncières agricoles, considérées par les acteurs en périurbain lointain comme un enjeu/élément/révéléateur du développement des territoires. Dans un contexte d'ouverture des arènes du débat à la société civile, cette ressource stratégique est complexe à mobiliser par les acteurs traditionnels. Dans un objectif de gestion et d'interconnaissance de ce foncier dans l'Ouest français, nous avons retenu des méthodes et des outils s'inscrivant dans une nécessité anticipative : observatoires fonciers, Plans Locaux d'Urbanisme, ateliers de prospective préventive® animés par les Chambres d'agriculture. Afin de cerner sa représentation et son appropriation, nous utilisons une grille de lecture basée sur les paradigmes actuellement en débat autour de cette question. La montée en puissance du paradigme « post-matérialiste », dans lequel cette ressource d'argumentation s'érige en composante de l'action, prend forme d'abord au sein des cercles de prospective animés par les Chambres d'agriculture qui ouvrent la discussion à un public plus large. Au final, on note plusieurs discordances liées aux outils mobilisables et à la difficulté d'un dépassement de l'intentionnalité par des acteurs contraints par le contexte réglementaire. Individuellement, ces différentes démarches reflètent bien des logiques territoriales affirmées, bien que mal articulées entre elles.